

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2018-0042

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide **PPG_CLASS1_WB**,

de la société PPG AC

enregistrée sous le numéro BC-CC017499-50

Vu la décision du Directeur Général de l'Anses du 12 juin 2018,

Vu le recours formé par la société PPG AC du 05 juillet 2018,

Vu les conclusions de l'évaluation du 08 août 2018

Considérant que l'efficacité du produit du méta-RCP 3 contre les insectes à larves xylophages de type lycte brun (*Lyctus brunneus*) et capricorne (*Hylotrupes bajulus*) n'est pas démontrée dans le cadre d'un traitement curatif et que par conséquent les produits du méta-RCP 3 ne répondent pas au critère de l'article 19, paragraphe 1, section b, point i du règlement (UE) N°528/2012 pour cet usage,

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est refusée** en France pour l'usage des produits du méta-RCP 3 contre *Lyctus brunneus* lors de traitement curatif.

Considérant que l'évaluation de la famille de produit est conforme contre les insectes à larves xylophages et les termites dans le cadre de traitement préventif pour les méta-RCP 1, 2 et 3 et curatif pour les méta-RCP 1 et 2 et contre les insectes à larves xylophages de type vrillette (*Anobium punctatum*) et les termites dans la cadre de traitement curatif pour le méta-RCP3 et que par conséquent les produits du méta-RCP 1, 2 et 3 répondent aux critères de l'article 19, paragraphe 1, section b (UE) N°528/2012 pour ces usages,

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

La présente décision **abroge et remplace** la décision du 12 juin 2018 et s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée 11 juin 2028.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 21 AOÛT 2018



Françoise WEBER

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Nom commercial | PPG_CLASS1_WB |
| Autre(s) nom(s) commercial(aux) | |

1.2. Type de produit (s)

| | |
|------------------|--|
| Types de produit | |
| 8 | |

1.3 Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

| | | |
|-------------------------------------|--|---|
| Nom et adresse du détenteur | Nom | PPG AC - France SA |
| | Adresse | 1 rue de l'Union Immeuble Union Square, CS10055 92565 Rueil-Malmaison |
| Numéro de demande | BC-EK017441-53 | |
| Type de demande | Autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) | |
| Numéro d'autorisation | FR-2018-0042 | |
| Date d'autorisation | Se reporter à la date figurant en première page de la décision | |
| Date d'expiration de l'autorisation | Se reporter à la date figurant en première page de la décision | |

1.4. Fabricant de la famille de produits

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | PPG AC - France SA, Dyrup S.A.S. |
| Adresse du fabricant | Immeuble Union Square, 1 rue de l'Union 92565 Rueil-Malmaison France |
| Emplacement des sites de fabrication | ZI Montplaisir, 25 rue Jean le Rond d'Alembert 81000 Albi France |

1.5. Fabricants de la substance active

| | |
|--------------------------------------|---|
| Substance active | Cyperméthrine |
| Nom du fabricant | Arysta LifeScience Benelux SPRL |
| Adresse du fabricant | Rue de Renory 26/1 4102 Ougrée Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | Dr Reddys Laboratories Limited Steanard Lane, Mirfield, West Yorkshire WF14 8QB Royaume-Uni |
| | Gharda Ltd D, ½, MIDC, Lote parshuram tal. Khed dist. Ratnagiri 415 722 maharashtra Inde |

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produits

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|--|---|-------------------------|------------|-----------|-------------|-------|
| | | | | | Min | Max |
| Cyperméthrine (pure) | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0,10 | 0,10 |
| alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés | alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés | Tensioactif non-ionique | 78330-23-1 | - | 0,00 | 0,108 |
| D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides | D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides | Tensioactif non-ionique | 68515-73-1 | - | 0,00 | 0,72 |

2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi (AL)

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

| | |
|---------|-------------|
| X6089CR | Meta -RCP 1 |
|---------|-------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|--------|---|
| Numéro | 1 |
|--------|---|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|---------------------|--|
| Type de produit (s) | |
| 8 | |

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|--|---|-------------------------|------------|-----------|-------------|-------|
| | | | | | Min | Max |
| Cyperméthrine (pure) | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0,10 | 0,10 |
| alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés | alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés | Tensioactif non-ionique | 78330-23-1 | - | 0,054 | 0,108 |

2.2. Types de formulations

| |
|------------------------------|
| Liquide prêt à l'emploi (AL) |
|------------------------------|

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

| Classification | |
|--------------------------|--|
| Catégories de danger | Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1 |
| Mentions de danger | H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Attention |
| Mentions de danger | H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| Conseils de prudence | P102 - Tenir hors de la portée des enfants P264 - Se laver... soigneusement après manipulation P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage P305 + P351 + P338 - En cas de contact avec les yeux : - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin P391 - Recueillir le produit répandu P501 - Éliminer le contenu/récipient en conformité avec la réglementation régionale/nationale en vigueur |
| Note | EUH208: Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT). Peut produire une réaction allergique. |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif X6089CR

| | |
|---|---|
| Type de produit | 8 - Produit de protection du bois du bois |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Insectes à larves xylophages : capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) - Larves Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) - soldat, nymphe et ouvrier |
| Domaine(s) d'utilisation | Traitement préventif - classe d'usage 1 Bois résineux et feuillus |
| Méthode(s) d'application | Application superficielle au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation. |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dose d'application : CU1 : 200 g de produit par m ² de bois |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels et non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Le produit est emballé dans : - Des bidons de 4 L, 15 L et 20 L en fer blanc* - Des sacs de 20 L en PEBD (*avec couche interne de vernis époxyphénol) |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif – X6089CR

| | |
|--|---|
| Type de produit | 8 – Produit de protection du bois du bois massif |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Insectes à larves xylophages : capricorne (<i>Hyloterpes bajulus</i> L.) - Larves vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) - Larves Termites (<i>Reticulitermes</i> spp.) - soldat, nymphe et ouvrier |
| Domaine(s) d'utilisation | Traitement curatif / bois en service (dans des situations d'exposition répondant à la définition de classe d'usage 1) Bois résineux et feuillus |
| Méthode(s) d'application | Application superficielle : au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation. Application par injection combinée au traitement superficiel |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Application superficielle : 300 g de produit par m ² de bois Application par injection (en combinaison avec un traitement superficiel uniquement) : 180 g de produit /m ² de bois par injection (20 mL par trou, 9 trous par m ²) |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels et non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Le produit est emballé dans : - Des bidons de 4 L, 15 L et 20 L en fer blanc* - Des sacs de 20L en PEBD (*avec couche interne de vernis époxyphénol) |

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la phase d'application du produit par pulvérisation et l'injection combinée à la pulvérisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égoutiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de vie : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.



Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|--|--|-------------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Nom commercial | X6089CR Koatec Hydrogel Xylophene Curatif WI100G Xylophène Industrie Xylobati WI100G Xylophène Professionnel CGX Xylophene Expert Xylo Profond | | | | |
| Numéro d'autorisation | | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| Cyperméthrine (pure) | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0,10 |
| alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés | alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés | Tensioactif non-ionique | 78330-23-1 | - | 0,054 - 0,108 |

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

| | |
|-----------------|-------------|
| X6089HA1 | Meta -RCP 2 |
|-----------------|-------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|---------------|---|
| Numéro | 2 |
|---------------|---|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|----------------------------|--|
| Type de produit (s) | |
| 8 | |

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|---|---|-------------------------|------------|-----------|-------------|------|
| | | | | | Min | Max |
| Cyperméthrine (pure) | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0,10 | 0,10 |
| D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides | D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides | Tensioactif non-ionique | 68515-73-1 | - | 0,48 | 0,72 |

2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

| Classification | |
|--------------------------|--|
| Catégories de danger | Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1 |
| Mentions de danger | H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Attention |
| Mentions de danger | H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| Conseils de prudence | P102 - Tenir hors de la portée des enfants P264 - Se laver... soigneusement après manipulation P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage P305 + P351 + P338 - En cas de contact avec les yeux : - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin P391 - Recueillir le produit répandu P501 - Éliminer le contenu/récipient en conformité avec la réglementation régionale/nationale en vigueur |
| Note | EUH208: Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) et un mélange de 5-chloro-2methyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique. |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif X6089HA1

| | |
|---|--|
| Type de produit | 8 - Produit de protection du bois du bois |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Insectes à larves xylophages : capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) - Larves Termites (<i>Reticulitermes spp.</i> et <i>Heterotermes spp.</i>)- soldat, nymphe et ouvrier |
| Domaine(s) d'utilisation | Traitement préventif - classe d'usage 1 Bois résineux et feuillus |
| Méthode(s) d'application | Application superficielle au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation. |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dose d'application CU1 : 200 g de produit par m ² de bois |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels et non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Le produit est emballé dans : - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 L, 25 L, 30 L et 55 L en fer blanc* - Des fûts de 30 L et 200 L en PEHD - Des cuves de 1000 L en PEHD (*avec couche interne de vernis époxyphénol) |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif X6089HA1

| | |
|---|--|
| Type de produit | 8 – Produit de protection du bois du bois massif |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Insectes à larves xylophages: capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) - Larves Termites (<i>Reticulitermes</i> spp. et <i>Heterotermes</i> spp.) - soldat, nymphe et ouvrier |
| Domaine(s) d'utilisation | Traitement curatif / bois en service (dans des situations d'exposition répondant à la définition de classe d'usage 1) Bois résineux et feuillus |
| Méthode(s) d'application | Application superficielle : au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation. Application par injection combiné au traitement superficiel |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Application superficielle : 300 g de produit par m ² de bois Application par injection dans la zone analytique (en combinaison avec un traitement superficiel uniquement) : 180 g de produit /m ² de bois par injection (20 mL par trou, 9 trous par m ²) |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels et non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Le produit est emballé dans : - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 L, 25 L, 30 L et 55 L en fer blanc* - Des fûts de 30 L et 200 L en HDPE - Des cuves de 1000 L en HDPE (*avec couche interne de vernis époxyphénol) |

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la phase d'application du produit par pulvérisation.
- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 3 ou 4 pendant la phase d'application du produit par injection combinée à la pulvérisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker plus de 18 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.

6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.



Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|---|--|-------------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Nom commercial | X6089HA1 Xylophène Poutres & Charpentes Xylophène Boiseries & Parquets Veraxyl Charpente Traitement du Bois Xylophène Charpente Xylophène Professionnel C2000 Xylophène Expert Xylo Structure Coulours Traitement Poutres et Charpentes Inventiv' Protec Traitement Poutres et Charpentes Boisilor Traitement Poutres & Charpentes Bricorama Traitement Poutres Et Charpentes Xylophène Curatif CE 2000 Xylophène Industrie Xylobati CE 2000 Traitement Poutres et Charpentes Nuance | | | | |
| Numéro d'autorisation | | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| Cyperméthrine (pure) | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0,10 |
| D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides | D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides | Tensioactif non-ionique | 68515-73-1 | - | 0,48-0,72 |

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

| | |
|--------------|-------------|
| X6235 | Meta -RCP 3 |
|--------------|-------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|---------------|---|
| Numéro | 3 |
|---------------|---|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|----------------------------|--|
| Type de produit (s) | |
| 8 | |

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|--|---|-------------------------|------------|-----------|-------------|--------|
| | | | | | Min | Max |
| Cyperméthrine (pure) | (RS)- α -cyano-1-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0,10 | 0,10 |
| alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés | alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés | Tensioactif non-ionique | 78330-23-1 | - | 0,0147 | 0,0294 |
| D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides | D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides | Tensioactif non-ionique | 68515-73-1 | - | 0,48 | 0,72 |

2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

| Classification | |
|--------------------------|--|
| Catégories de danger | Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1 |
| Mentions de danger | H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Attention |
| Mentions de danger | H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| Conseils de prudence | P102 - Tenir hors de la portée des enfants P264 - Se laver... soigneusement après manipulation P273 - Éviter le rejet dans l'environnement P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage P305 + P351 + P338 – En cas de contact avec les yeux : - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin P391 - Recueillir le produit répandu P501 - Éliminer le contenu/récipient en conformité avec la réglementation régionale/nationale en vigueur |
| Note | EUH208: Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) et, un mélange de 5-chloro-2methyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique. |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif X6235

| | |
|---|--|
| Type de produit | 8 - Produit de protection du bois du bois |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Insectes à larves xylophages : capricorne (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.) - Larves vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>) - Larves Termites (<i>Reticulitermes spp</i> et <i>Heterotermes spp.</i>) - soldat, nymphe et ouvrier |
| Domaine(s) d'utilisation | Traitement préventif - classe d'usage 1 Bois résineux et feuillus |
| Méthode(s) d'application | Application superficielle au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation. |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dose d'application : CU1 : 200 g de produit par m ² de bois |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Le produit est emballé dans : - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 et 25 L en fer blanc* (*avec couche interne de vernis époxyphénol) |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif X6235

| | |
|--|--|
| Type de produit | 8 – Produit de protection du bois du bois massif |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Insectes à larves xylophages: vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) - Larves Termites (<i>Reticulitermes spp.</i> et <i>Heterotermes spp.</i>) - soldat, nymphe et ouvrier |
| Domaine(s) d'utilisation | Traitement curatif / bois en service (dans des situations d'exposition répondant à la définition de classe d'usage 1) Bois résineux et feuillus |
| Méthode(s) d'application | Application superficielle : au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation. |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Application superficielle : 300 g de produit par m ² de bois |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Le produit est emballé dans : - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 L et 25 L en fer blanc* (*avec couche interne de vernis époxyphénol) |

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn.

En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin. En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C
- Durée de vie : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|--|---|-------------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Nom commercial | X6235 Xylophène Premium Gel Actif Monocouche Poutres & Charpentes Axton Traitement Poutres et Charpentes Flexell Traitement Poutres et Charpentes | | | | |
| Numéro d'autorisation | | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| Cyperméthrine (pure) | (RS)- α -cyano-3phenoxybenzyl-(1RS)-cis, trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate | Substance active | 52315-07-8 | 257-842-9 | 0,10 |
| alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés | alcools, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylés propoxylés | Tensioactif non-ionique | 78330-23-1 | - | 0,0147 – 0,0294 |
| D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides | D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides | Tensioactif non-ionique | 68515-73-1 | - | 0,48 - 0,72 |